

FICHE DE POSTE

MEDECIN D'APPUI

FONCTION

Médecin d' appui

SERVICE - TERRITOIRE

Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 28) - Eure-et-Loir

PROFIL

Diplôme d'Etudes spécialisées en médecine générale

PRÉSENTATION DU SERVICE



APPUI SANTE 28 porte le Dispositif d'Appui à la Coordination d'Eure-et-Loir (DAC 28).

Afin de contribuer à ce que toute personne bénéficie d'un parcours de santé adapté à ses besoins, le DAC répond à 2 missions :

- **L' appui aux parcours de santé individuels :**

- l'information, l'orientation des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux ;

- l'appui à la coordination des parcours de santé que les professionnels estiment complexes (coordination simple, coordination complexe, coordination renforcée) ;

- l'accompagnement des personnes dans le cadre de coordination simple, renforcée et complexe.

- **L'appui à la structuration des parcours de santé :**

- promotion des dispositifs du territoire ;

- contribution au diagnostic territorial partagé

- mise en œuvre d'actions de structuration des parcours (outils partagés, protocoles communs, échange de pratiques, sensibilisation/formation, etc.)

DESCRIPTION OPÉRATIONNELLE DU POSTE

Le médecin participe à l'évaluation des situations en équipe pluridisciplinaire. Son évaluation clinique et ses connaissances du territoire et du parcours en milieu sanitaire contribuent à l'étude et l'analyse des situations complexes.

Ses compétences spécifiques en médecine concourent au diagnostic multi-dimensionnel de la situation du patient.

Au regard de ses compétences, le médecin participe à l'appui aux parcours de santé individuels :

- analyse avec l'équipe de coordination les besoins et les orientations nécessaires pour organiser les parcours de soins sur les situations préalablement ciblées en staff pluridisciplinaire ;
- participe à la mise en place ou à la réévaluation du PPS (Plan Personnalisé de Santé) du patient ;
- assure le rapport de ses activités/ réalise ses transmissions et tient à jour les dossiers des parcours pour lesquels il a été sollicité ;
- développe des relations avec les médecins du territoire, les structures hospitalières, etc et favorise le partenariat ;
- identifie avec l'équipe de coordination les freins et leviers dans les parcours de soins, contribuant ainsi à la cartographie du territoire.

Le médecin du DAC intervient en subsidiarité et toujours en soutien et en appui du médecin traitant, coordinateur du parcours de santé de ses patients.

RÉMUNÉRATION

Deux modalités de rémunération sont possibles :

Via le salariat :

Durée du travail : 0.1 ETP ou 0.2 ETP
(une demi-journée ou une journée fixe / semaine)

Type de contrat : CDI

Rémunération de 4 375,18 € à 6 142,81 € brut selon ancienneté pour 1 ETP (CCN 51 - FEHAP)

Via la prestation :

Tarif horaire de la prestation : 100 €/heure.
Maximum 210 heures/an selon calendrier à définir mensuellement.

Prestations réalisés dans le cadre d'une convention nécessitant le statut libéral et l'enregistrement au répertoire SIRET.

Pour garantir la continuité de services la prestation de 210 heures/an peut éventuellement être répartie entre plusieurs prestataires.

Prise de fonctions : dès que possible



Candidatures et renseignements :

Marilyn ROUME, directrice Appui Santé 28
02.46.72.04.25 - m.roume@appuisante28.fr



<https://www.appuisante28.fr/>